



Etablissement Claude François Poullart des Places

Ecole maternelle et primaire

95 avenue de la paix

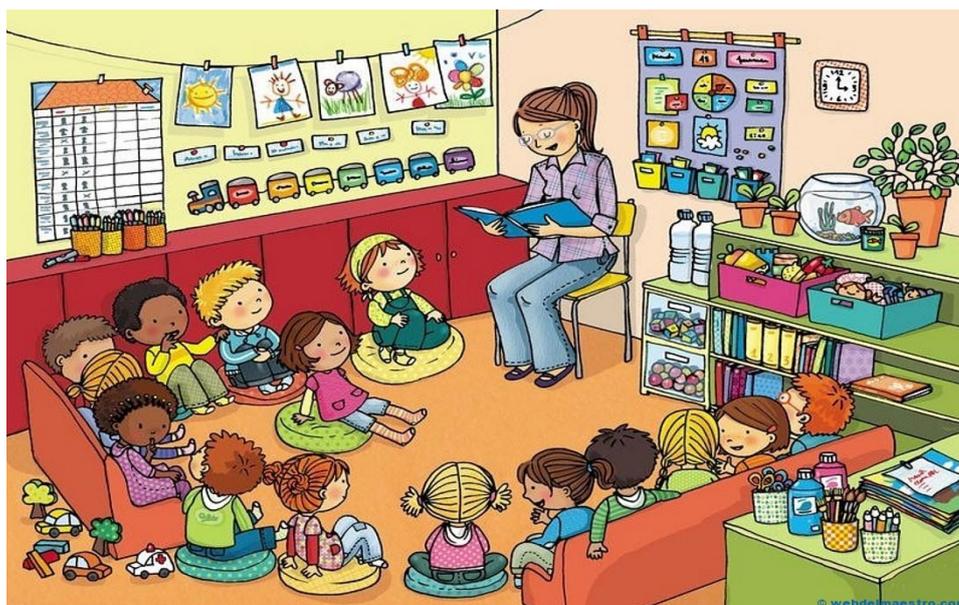
94310 ORLY

Tél.01 48 84 59 47

Courriel: poullart.stesprit@apprentis-auteuil.org

Règlement scolaire

Année 2022 2023



La sécurité et moi

- ❖ *Ma vie est importante, je la protège.*
- ❖ *Je ne mets pas en danger.*
- ❖ *Je ne dois jamais sortir de l'école sans un adulte.*
- ❖ *Je ne sors pas de classe sans autorisation.*
- ❖ *Je ne transporte pas d'objets dangereux et je ne participe pas à des jeux violents.*
- ❖ *Lors des sorties à l'extérieur, je dois respecter les règles de circulation et de sécurité routière. Dans le cas contraire, l'établissement pourra m'interdire d'y participer.*

L'accès de l'établissement est strictement réservé aux élèves, aux familles, au personnel de l'école. Toutes les autres personnes devront avoir été invitées ou autorisées par la direction de l'établissement.

Les horaires et moi

	Matin	Après-midi
Lundi Mardi Jeudi	08h50 - 12h10	13h40 - 16h10
Mercredi Vendredi	8h50 - 12h30	

- ❖ *Je respecte les horaires*
- ❖ *Les mardis ou jeudis, il sera proposé sur instructions de l'Education Nationale à certains élèves une activité pédagogique complémentaire de 16h10 à 17h10. La présence est obligatoire si l'inscription a été validée par la famille, les représentants légaux ou la MECS.*
- ❖ ***Si je suis en retard, je présente mes excuses et un mot inscrit dans le cahier de liaison. Les retards non excusés seront sanctionnés.***
- ❖ ***En cas de retards successifs, la famille sera convoquée par la direction.***

Les absences

- ❖ *Si je suis absent, l'école est prévenue par téléphone.*
- ❖ *Je présente un mot inscrit dans mon cahier de liaison le jour de mon retour.*
- ❖ *En cas d'absence prolongée ou fréquente non excusée, non justifiée valablement, la direction informera l'Inspection Académique. (Article 10 Loi Obligation scolaire)*
- ❖

La restauration scolaire et la garderie

- ❖ *L'établissement met à disposition des familles un service de restauration scolaire pour le déjeuner entre 12h10 et 13h40*
- ❖ *Un service de garderie entre 08h00 et 09h00 / 16h10 et 18h00 et*
- ❖ *12h30 et 18h00 les mercredis et vendredis.*
- ❖ *Ma famille et moi, nous nous engageons à respecter le règlement de la péri-scolarité ci-joint. Dans le cas contraire, ce service n'étant pas obligatoire, l'établissement pourra décider de ne plus nous le proposer.*

L'hygiène et la tenue

- ❖ *Je prends soin de mon corps et de ma tenue.*
- ❖ *Mes sous-vêtements ne sont pas apparents.*
- ❖ *Je porte une tenue adaptée aux conditions climatiques dans le respect d'un espace dédié au travail.*
- ❖ *Lors des activités sportives, je dispose d'une tenue adaptée.*
- ❖ *Je contrôle mon corps : je ne crache pas en public...*
- ❖ *A l'intérieur, je me découvre : je ne porte pas de chapeau, de casquette, de capuche...*
- ❖ *Je ne mange pas, en classe, sans autorisation.*
- ❖ *Le chewing-gum et les sucettes sont strictement interdits.*
- ❖ *Les chaussures et vêtements à leds sont strictement interdits.*

Les autres et moi

Vivre ensemble, c'est se respecter les uns les autres

- ❖ *Je n'insulte pas. Je ne frappe pas.*
- ❖ *Je respecte les différences.*
- ❖ *En cas de conflit, je préfère la discussion à la violence. Je peux aussi m'adresser à un référent médiateur.*
- ❖ *J'apporte mon aide à un élève en difficulté.*
- ❖ *Je me rends aux toilettes avec l'autorisation d'un adulte et en respectant les lieux*

L'école, la famille, les équipes éducatives

- ❖ *Ma famille ou mes éducateurs m'encouragent et me soutiennent.*
- ❖ *Ils veillent à ce que je dispose du matériel nécessaire pour mon travail. Ils contrôlent fréquemment mon cartable.*
- ❖ *Chaque jour, le cahier de liaison est contrôlé.*
- ❖ *Chaque fin de semaine, je montre mon travail à ma famille et le fait signer.*
- ❖ *Chaque trimestre, je fais signer mon livret.*
- ❖ *Mes parents ou mes éducateurs peuvent rencontrer mon enseignant(e) sur rendez-vous.*
- ❖ *Ma famille ou mes éducateurs, mes éducatrices respectent les règles de courtoisie et de bons usages dans leurs relations avec le personnel de l'établissement.*

Internet et moi

- *J'ai pris connaissance de la « charte internet » (ci-jointe) de l'établissement et m'engage à la respecter.*

Le matériel, les locaux et moi

- ❖ Je dois prendre soin du matériel scolaire.
- ❖ Je respecte les locaux de l'établissement.
- ❖ Si je me présente à l'école avec des objets personnels (jeux, jouets...), je ne les sors pas en classe ou les confie à l'enseignant(e). **En cas de perte ou de dégradation, l'école ne sera pas tenue pour responsable.**
- ❖ Les téléphones portables, les tablettes, les bijoux, les jeux à roulettes (skate, patinette...), les billes, les ballons en cuir sont strictement interdits sur l'établissement.
- ❖ Je respecte les codes de circulation dans l'établissement et les limites de la cour.
(A l'intérieur, je ne cours pas, je circule silencieusement et je me déplace en rang lorsque je suis en groupe.)

Les traitements médicaux

- ❖ **Je ne dois pas me présenter à l'école avec des médicaments.**
- ❖ Si je suis un traitement exceptionnel, ma famille transmet aux éducateurs scolaires ou au secrétariat les médicaments et une copie de l'ordonnance.

Sanctions et punitions

- ❖ Tous manquements au présent règlement entraîneront des sanctions posées par l'éducateur scolaire, par l'enseignant(e) ou par la direction.
- ❖ Selon la gravité de l'acte, mes parents et mes référents seront informés.
- ❖ **Tous manquements au présent règlement nuisant gravement à la sécurité, à l'intégrité physique ou morale des usagers ou au bon fonctionnement de l'établissement entraîneront une exclusion temporaire et la mise en place d'un conseil éducatif qui pourra prononcer une exclusion définitive.**

L'équipe pédagogique et la direction

Signatures

L'élève

la famille, le représentant légal
Ou la représentante légale

l'éducatrice référente
l'éducateur référent